

Mende, le 04 février 2026,

Mesdames, Messieurs les Maires
Mesdames, Messieurs les Présidents

Ref : LS/EA/CM/JP

Objet : Réunions des instances 2026

Mesdames, Messieurs les Maires et Président(e)s,

Dans le cadre des prochaines élections municipales 2026 et dans l'attente du renouvellement du conseil d'administration du Centre de Gestion qui y fera suite en juillet 2026, nous vous informons que toutes les réunions des instances où siègent les représentants de l'administration **seront suspendues entre à compter de mars 2026.**

Cela concerne les instances administratives (CST - comité social territorial, CAP - commission administrative paritaire, commission consultative paritaire, conseil de discipline) et médicales (conseil médical en formation plénière)

En effet, conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, le mandat des élus siégeant au sein de ces instances prend fin avec celui qui a permis leur désignation. Cette suspension s'applique jusqu'à la mise en place du nouveau conseil d'administration du CDG et la désignation des nouveaux représentants.

- Ainsi pour la dernière réunion du Comité Social Territorial se réunissant en mars 2026, les saisines que vous souhaitez voir étudiées devront parvenir avant le 28 février 2026 au secrétariat de l'instance (a.lafon@cdg48.fr).
- De la même manière, il vous est demandé d'anticiper les futures saisines pour la dernière réunion du conseil médical en formation plénière qui se tiendra avant le 15 mars 2026.

Il est à noter que le conseil médical ne continuera à siéger que pour les dossiers relevant de sa formation restreinte.

Tout dossier à destination des instances reçu pendant la période de suspension ne pourra être étudié qu'après la nouvelle désignation des membres représentants de l'administration en juillet 2026.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Président(e)s, l'assurance de mes respectueuses salutations.



La directrice générale des services,

Emmanuelle ABINAL